



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2015**

Offlanges, le 19 février 2015

Présents : MM Cédric BARBIER, Marc BARBIER, Ludivine GERARDIN, Jean-Michel GRAS, Gilbert JACQUOT, Alexandre LENOBLE, Sylvie LEROY, Jean MICHAUD, Jean-Claude THABARD, Thierry VINCENT.

Excusé : M Claude COMTE.

Secrétaire de séance : Mme Ludivine GERARDIN.

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le maire informe le conseil municipal que le Préfet n'a pas accepté sa demande de démission. Jean-Michel Gras demande le motif invoqué. Monsieur le maire répond que cela ne regarde pas le conseil municipal.

### **TRAVAUX FORET 2015 :**

L'ONF a fait une erreur entre investissement et fonctionnement lors de la dernière présentation des devis, le total du montant des travaux ne change pas.

L'investissement est de 3441€ Le fonctionnement est de 470,16€ Le total est de 3913,16€

Vote POUR à l'unanimité.

### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE FORTAGE DE LA CARRIERE**

Le carrier constitue actuellement un dossier de demande d'exploitation pour terminer l'extraction dans le périmètre actuel. Ce dossier de demande comprend le contrat de fortage et les mesures compensatoires qui nous sont présentés ce soir.

Gilbert Jacquot exprime son étonnement étant donné que lors des précédentes procédures il était question de la fin de l'exploitation de la carrière au terme du contrat en cours.

Monsieur le maire : un arrêté autorisait la carrière à exploiter les bancs de roche qui étaient découverts. Cet arrêté se termine cette année, donc le contrat de fortage en cours se termine aussi. Ce nouveau contrat prendra effet à la signature de l'arrêté qui validera la nouvelle demande du carrier.

Monsieur le maire évoque qu'il y a un comité de suivi de l'exploitation de la carrière et monsieur Pernot souhaite continuer cette exploitation car il y a encore deux parcelles à exploiter.

Ludivine Gerardin demande qui fait partie de ce comité et la fréquence de ces réunions et pourquoi monsieur le maire n'a pas informé le conseil de l'existence de ce comité ni fait état de cette rencontre du mois de novembre.

Monsieur le maire évoque les partenaires : la commune d'Offlanges, la commune de Moisse, Natura 2000, des associations (Serre vivante, Jura nature environnement), l'ONF et les services de l'état. Ce comité se réunit une fois par an à la demande du carrier. Monsieur le maire attend d'en avoir le compte rendu. La création de ce comité a suivi la demande des associations lors de la précédente procédure et apparaît dans l'arrêté du 27/12/2011.

Ludivine Gerardin exprime son étonnement. Le conseil n'a pas été informé de cette nouvelle procédure avant de recevoir un contrat déjà ficelé.

Monsieur le maire explique qu'il se bat pour la remise en place de la conduite d'eau ce qui nécessite d'aller jusqu'au bout de l'exploitation. Il ne va pas plus loin que les limites prévues en 1995.

Ludivine Gerardin dit ne pas comprendre pourquoi il est nécessaire de poursuivre l'exploitation pour recouvrir la conduite d'eau alors que le carrier a signé un contrat qui l'engage à le faire.

Monsieur le maire dit que dans ce cas le carrier doit défaire ce qu'il a déjà réaménagé pour déplacer la conduite d'eau.

Alexandre Lenoble remarque que rien ne nous empêche aujourd'hui de dire non à cette demande si nous le souhaitons.

Monsieur le maire explique que nous pouvons dire non si nous le souhaitons mais qu'il ne s'agit que du contrat de fortage, ensuite viendra l'enquête publique. Il va demander au carrier de faire visiter au conseil municipal le site de la carrière.

Ludivine Gerardin remarque qu'il serait opportun d'ouvrir cette visite de site aux habitants car ils ont aussi besoin de voir et de comprendre au delà des impacts, les enjeux de la carrière. Que la présence des habitants ici présents démontre leur intérêt à cette question.



Jean-Claude Thabard remarque que lui, visualise très bien la problématique de la conduite d'eau et qu'il comprend que tout le monde ne soit pas dans ce cas. Cela dit, il n'a jamais vu personne faire une demande à la commune pour visiter la carrière.

Monsieur le maire précise que si l'arrêté n'est pas autorisé, le contrat de fortage sera caduc.

Ludivine Gerardin reprend que ce contrat de fortage est voté par le conseil et ne trouve pas pertinent de remettre cette décision entre les mains de l'état. "Si nous choisissons de ne pas reconduire cette exploitation, l'état ne pourra pas nous y contraindre".

Alexandre Lenoble remercie monsieur le maire pour l'envoi des documents. Celui ci lui précise qu'il les a communiqués dès leur réception. Monsieur Lenoble, à la lecture de ces documents, dit que les informations sur ce sujet ne sont pas suffisantes pour prendre une décision éclairée et qu'il n'y a pas d'urgence à voter ce soir. A la suite de quoi il lit une série de questions et de remarques qui méritent des réponses avant de d'accepter ce contrat de fortage.

- Pourquoi le carrier n'honore t-il pas son contrat jusqu'au bout ?
  - parce qu'il souhaite poursuivre cette exploitation et que les associations écologistes ne sont pas contre cette poursuite.
  - Pourquoi ne pas réfléchir dès à présent à la réhabilitation de ce site ce qui pourrait générer des emplois ? Pourquoi ce genre de débat n'est jamais sur la table ?
  - Le nouveau contrat fait état d'une durée d'exploitation de 10 + 2 ans : pourquoi une durée si longue ? Une durée égale à notre mandature paraît plus raisonnable. Cela laisserait libre les élus suivants.
    - Parce qu'il exploite 250 000t en moyenne par an, le volume exploitable sur les parcelles convoitées, d'après les calculs des experts au rythme actuel, se ferait sur une période de 10ans.
    - Le prix du granulat proposé est de 40 centimes la tonne. Or pour des graviers de qualité équivalente la tonne serait vendue 1,50 € autour de Lyon. Il paraît nécessaire de négocier ce coût ?
    - Ce coût est révisable, selon la formule de calcul, aujourd'hui le prix de la tonne passerait à 6 centimes ? Cela mérite vérification avant acceptation.
    - La poursuite de l'exploitation aura un impact sur notre bien vivre et notre environnement :
      - \* poussière, explosions, vibrations, circulation importante de camion,
      - \* faune et flore en danger, coupure des chemins forestiers,
      - \* modification du paysage devant nos fenêtres : la forêt sera remplacée par une faille de plus de 120 m de large sur 90 m de haut,
        - \* l'extension en face du village sera aussi grande que le centre bourg (350m), conséquence : une dévalorisation des biens immobiliers.
        - \* Des mesures compensatoires ridicules par rapport à la destruction envisagée.
        - \* L'apport financier de l'exploitation de la carrière devrait être partagé avec les communes aussi impactées par les nuisances de cette exploitation.

En conclusion : la destruction de ce qui fait encore aujourd'hui l'une des plus grandes qualités du village vaut-elle véritablement la peine ? Cette question nous concerne tous et touche la qualité de vie de nos concitoyens. Par conséquent, il est fortement souhaitable de prendre le temps nécessaire pour réfléchir sérieusement à cette question et d'échanger ensemble avec nos habitants et ceux des communes voisines.

Monsieur le maire rappelle que :

- Le dossier du carrier auprès de la DREAL doit comprendre leur dossier de demande plus tous les dossiers annexes dont ce contrat de fortage et les mesures compensatoires. Si ce contrat n'est pas signé, le carrier ne pourra pas déposer son dossier. C'est l'état qui fixe les règles.
- Dans les parcelles concernées par ce nouveau contrat une est déjà déboisée
- Les mesures compensatoires ont été faites par Natura 2000 sur les parcelles 21 22 et 24 sur lesquelles une vingtaine d'arbre sont conservés.

Sylvie Roy précise que les mesures compensatoires sont bien plus importantes dans ce nouveau projet que cela a été dans le passé.



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2015

Offlanges, le 19 février 2015

Alexandre Lenoble remarque que si ce projet est si lucratif, le carrier peut bien attendre un peu que nous réfléchissions à ce contrat.

Monsieur le maire répond que le carrier doit déposer son dossier très prochainement.

Ludivine Gerardin remarque que, de toutes les études qui avaient été faites dans le passé et actuellement, aucune ne rapporte d'étude d'impact sérieuse sur l'impact paysager et social. Jamais l'avis des habitants d'Offlanges et des utilisateurs du massif n'a été ni entendu ni pris en compte. Personne ne s'est inquiété du cadre de vie des habitants et demande à ce que la population soit informée et concertée.

Ludivine Gerardin remarque aussi que dans le compte rendu de la première réunion avec l'ONF pour la révision du plan d'aménagement il est écrit « *Il est fait la remarque concernant la fin de la concession de carrière. Celle-ci prendra fin en 2027, durant la période d'aménagement. Voir dans le contrat de forage ce qu'il est précisé en matière de réhabilitation.*

*Cela sera signalé dans le nouvel aménagement, mais il est trop prématuré pour définir aujourd'hui ce qu'il faudra replanter, où, quand et comment ? Cela sera réfléchi le moment venu et une fois les terrains remis en forme par le carrier, lors de la réhabilitation. »*

Cela veut-il dire que ce contrat est déjà acté ?

Monsieur le maire rappelle qu'il se bat pour la remise en place de la conduite d'eau et celle du chemin vicinal, et que si le carrier arrête cette exploitation, il ne pourra pas remettre le site en état selon nos souhaits. Il était prévu, dans le dernier arrêté que le carrier exploite ce qui était découvert et c'est ce qu'il a fait. Il précise avoir déjà écrit plusieurs fois au préfet pour lui signaler que si l'exploitation se termine dans les limites du périmètre de ce qui avait été établi en 1995, nous pouvons, avec ce qui sera découvert, remettre la conduite d'eau à sa place et rétablir le chemin vicinal, parce qu'il y aura suffisamment de matériaux pour raccorder le front de taille supérieur au front de taille inférieur. De la même manière les abords du plan d'eau seront réaménagés afin de servir de réserve d'eau pour les animaux, pour l'irrigation, pour une réserve incendie en cas de feux de forêt en vue du réchauffement climatique. Faire 200m d'extraction en plus permet, avec les associations et les services de l'état, de faire de ce site une espace de promenade.

Alexandre Lenoble revient sur les termes du contrat qui engagent la commune sur 12 ans, pour un prix du granulats qui fluctue selon le marché et sur la dévaluation des habitations. D'autant plus que la plupart des nouveaux habitants ont achetés leur bien sachant que la carrière allait se terminer en 2016.

Sylvie Roy précise que la carrière n'est pas gênante. On l'entend peu, car on s'habitue à sa présence. Et les acheteurs savaient que la carrière est en activité. Pour le prix du granulats, peut-être faudrait-il mettre un minima dans le contrat.

Monsieur le maire précise que c'est le service de l'ONF, spécialisé dans les carrières qui a rédigé ce contrat avec les services juridiques du carrier et que demander plus ne serait pas forcément justifié

Ludivine Gerardin remarque que lors de la suspension d'activité de deux ans, le carrier n'a pas eu de difficultés financières et que les employés n'ont pas perdu leur emploi car ils ont été replacés sur d'autres sites exploités par le carrier, et que pour ces raisons nous n'avons pas d'urgences à voter ce contrat, que nous pouvons prendre le temps d'en informer la population et, en concertation, de discuter des termes de ce contrat pour mettre tout le monde d'accord.

Monsieur le maire rappelle qu'il y aura enquête publique et que c'est à ce moment que les habitants pourront s'exprimer.

Jean-Michel Gras évoque la nécessité de faire une réunion publique sur la prolongation de l'exploitation de la carrière.

Monsieur le maire exprime son refus de faire une réunion publique sur ce sujet et que pour l'indice de calcul il doit y avoir une erreur.

Thierry Vincent souhaiterait qu'un spécialiste nous interprète les calculs et les fluctuations de l'indice de référence.

Ludivine Gerardin remarque qu'aujourd'hui les techniques actuelles permettent de recycler ce type de granulats et de le réemployer en couche de roulement et non en sous produit, signifiant que nous pouvons l'économiser. Alors stop au gâchis.



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2015**

Offlanges, le 19 février 2015

Jean-Michel Gras pose la question de la protection de nos sources par rapport à la non maîtrise des fissures créées par les explosions dans le banc de roche mère.

Jean-Claude Thabard répond que les sources sont plus loin et que l'exploitation dure depuis 40 ans.

Monsieur le maire précise qu'il y a un banc de roche différent de celui exploité qui crée notre réserve en eau et qui est bien plus haut. Cette question s'était posée dans les années 70.

Gilbert Jacquot reprend que si le carrier utilise le matériau de découverte pour aménager la conduite et le chemin, il n'y aura plus de matériau pour remettre en état le nouveau front de taille. Plus le carrier creuse et moins il y en reste. Cela devient un prétexte pour exploiter toujours plus.

Ludivine Gerardin soulève la question des horaires d'exploitation de la carrière de 7h00 à 21h00 non stop et en cas de forte demande jusqu'à 22h00 et le samedi matin. C'est trop impactant pour ne pas en parler aux habitants.

Jean-Michel Gras précise qu'il y a des personnes qui travaillent de nuit et dorment le jour et d'autres qui travaillent à leur domicile.

Monsieur le maire rappelle que les anciens horaires commençaient à 4h00 du matin.

Ludivine Gerardin soulève l'utilisation de l'eau de source par le carrier pour leur usage sanitaire et pour la brumisation des camions, alors qu'en été nous puisons sur le secteur.

Le maire précise que la consommation est très faible et qu'il paie leur consommation.

Jean-Claude Thabard précise aussi qu'en cas de manque d'eau, l'alimentation est coupée.

Considérant toutes les questions en suspens, monsieur le maire demande à voter pour le report des délibérations concernant le contrat de forage et la convention de compensations.

Vote : 5 Pour, 4 Abstention, 1 Contre

### **REVISION DE L'AMENAGEMENT FORESTIER**

Le nouvel aménagement va courir de 2016 à 2026. La commission des bois n'est pas indispensable car il y a les garants : Marc Barbier, Ludivine Gerardin, Claude Clerget.

La prochaine réunion sur le terrain sera fin avril/début mai. La dernière réunion de présentation du projet au conseil municipal avec délibération sera fin juin.

Ce document n'engage pas de surcrot par rapport à notre engagement avec l'ONF

### **DECLASSEMENT DES ROUTES PAR LE CONSEIL GENERAL :**

La commune d'Offlanges est concernée pour la RD243 sur la partie depuis le puits jusqu'en haut du village. L'entretien et le déneigement de cette partie reviendraient donc à la charge de la commune. Le maire exprime son désaccord et précise que ce sujet n'est plus d'actualité. Jean-Claude Thabard dit qu'une loi proposerait le transfert de ces routes aux régions.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Le planning de garde du bureau de vote des 22 et 29 mars de 8h00 à 18h00 est reconduit à une prochaine réunion de conseil.
- Gilbert Jacquot demande où en est le permis de construire de la cabane de chasse.

Monsieur le maire a bien reçu le dossier mais n'a pas encore eu le temps de l'étudier.

• Jean-Michel Gras est très étonné d'être informé par la maîtresse de sa fille que la présidente du conseil communautaire a encore pris une décision unilatérale de transférer le CLSH à Dammartin, sans aucune concertation avec les parents, et ce, dans deux mots contradictoires.

Monsieur le maire évoque que le motif est probablement un nombre d'enfants insuffisant et un absentéisme du personnel. Il manque d'informations sur ce sujet.

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 21h50.